



## Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 18.08.2020 via skype

**Présents :** B. Brasseur, A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, S. Moonen, T. Marique, T. Pierloot, I. Paquet, D. Timmermans, G. Vivroux.

**Excusés :** K.D. Convents, A. Luisi.

### 1. Le mot du Président

Je suis heureux de reprendre contact avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, même si cela se fait par vidéo conférence.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à Thierry, Alain et Geoffrey en leur souhaitant de s'épanouir dans leur nouvelle fonction.

Pour le reste, nous pouvons affirmer, sans aucun risque de nous tromper, que le plus gros transfert réalisé ces derniers mois dans le monde sportif est le nommé « Covid 19 », lequel impacte encore et toujours l'organisation des compétitions. A ce jour, et même si des décisions ont déjà été prises en ce sens, nous ne pouvons pas encore être certains de débiter les championnats et la coupe au début du mois d'octobre.

J'espère que tous les sportifs sont conscients de la difficulté pour les fédérations de prendre des décisions dans un contexte médical reposant sur autant d'incertitudes.

Quoi qu'il en soit, et quel que soit le moment où les compétitions reprendront, je vous souhaite à tous de pouvoir profiter des futurs moments de plaisir qui nous seront offerts, même s'ils seront certainement encore assortis de règles de prudence.

### 2. Désignation des membres du bureau du conseil d'administration de la L.F.H. et des représentants L.F.H. au C.E.P. U.R.B.H.

Les membres désignent à l'unanimité :

- J.L. Dessart comme Président de la L.F.H.
- T. Pierloot comme Vice-Président de la L.F.H.

Membres effectifs au C.E.P. : B. Brasseur, J.L. Dessart, T. Pierloot.

Membres suppléants au C.E.P. : J.C. Hougardy, T. Marique

Experts pour l'A.G. U.R.B.H. : K. Convents, A. Praillet, D. Timmermans

J.C. Hougardy, se référant à différents articles des règlements et statuts de l'U.R.B.H. et de la L.F.H. estime que ceux-ci ne sont pas cohérents. Les statuts U.R.B.H. prévoient 8 membres maximum (Art 16 U.R.B.H.) et ceux de la L.F.H. en nomment 3 (Art 17 L.F.H.). En outre, de son point de vue, le Président L.F.H. fait d'office partie du C.E.P. puisqu'il fait partie du bureau U.R.B.H. sans avoir besoin d'être élu par le CA L.F.H. (Art 131 D1). Il se dit frustré par la situation car il estime que, dans la situation actuelle, il ne peut apporter son expérience au handball belge. Il regrette que les statuts prévoient que chaque province dispose obligatoirement d'un mandat d'administrateur au C.E.P. plutôt que de désigner ceux-ci sur base d'un projet. Il souhaite qu'une réflexion soit lancée à ce sujet.

J.L. Dessart précise que c'est suite à la volonté de P. Moons que deux experts (T. Marique et D. Verhofstadt à l'origine) assistaient aux réunions du C.E.P., ce qui portait la délégation de chaque ligue à 4 personnes. Quant à sa présence au C.E.P., malgré le fait qu'il fasse aussi partie du bureau U.R.B.H., le président estime celle-ci logique tout en ajoutant que le bureau du C.E.P. U.R.B.H. peut être amené à prendre des décisions dans l'urgence.

Pour S. Moonen et T. Marique, si J.C. Hougardy veut entreprendre des actions, c'est plus au sein de commissions ou groupes de travail qu'il doit s'investir. Le C.E.P. est un organe politique, c'est lui qui décide alors que les commissions et groupes de travail réunissent a priori des personnes avec un ou des profils spécifiques.

T. Pierloot ajoute qu'au niveau du C.E.P., à chaque fois qu'un projet a été présenté, l'avis des experts a toujours été privilégié.

Il est aussi rappelé lors des discussions, les articles suivants des statuts et règlements L.F.H. et U.R.B.H. :

**Article 5 des statuts U.R.B.H. :** L'association est constituée de trois représentants effectifs, deux suppléants et trois experts de la v.z.w. « Vlaamse Handbalvereniging » et de trois représentants effectifs, deux suppléants et trois experts de la Ligue Francophone de Handball a.s.b.l.

**Article 16 des statuts U.R.B.H. :** L'association est gérée par un conseil d'administration composé paritairement de huit membres maximum. Le conseil d'administration est composé de membres effectifs ou de leurs suppléants désignés par les conseils d'administration de la Vlaamse Handbalvereniging v.z.w. et de la Ligue Francophone de Handball a.s.b.l. Les deux ligues désignent de manière autonome concernant la révocation de leurs membres représentants.

**Article 17 des statuts L.F.H. :** Le C.A. nomme ses 3 représentants au C.E.P. de l'U.B.H.; ceux-ci doivent obligatoirement émaner du C.A. et appartenir à des provinces différentes. En cas de désistement, une autre province peut cumuler plusieurs mandats. Lors des réunions du C.E.P., les représentants de la L.F.H. doivent respecter les lignes de conduite définies par le C.A. de la L.F.H.

**Article 18 des statuts L.F.H. :** Le C.A. nomme les membres des commissions. Ceux-ci doivent émaner de provinces différentes. Si une province n'est pas en mesure d'honorer un mandat au niveau des commissions, le C.A. peut nommer un membre d'une autre province.

Ces membres font également partie des mêmes commissions paritaires au niveau national.

**Article 20 3° des statuts L.F.H. :** Si un administrateur adopte une position contraire à une décision prise antérieurement par le C.A., le C.A. peut suspendre son mandat ; cette décision requiert la majorité des 2/3 des voix ; elle est communiquée, avec sa motivation, via le Journal Officiel à tous les clubs, dans le plus bref délai possible. L'administrateur ainsi suspendu doit obligatoirement remettre son mandat au vote lors de la prochaine A.G..

**Article 131 D1 des règlements U.R.B.H. :** Le C.E.P. nomme son Bureau composé du président national, du président de la L.F.H., du président de la V.H.V. et du secrétaire général.

### **3. Approbation du P.V. de la réunion du 22.06.2020**

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 22.06.2020 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

### **4. Trésorerie**

La situation budgétaire au 31.07.2020 a été transmise aux administrateurs avec la convocation. Cette situation est toujours peu parlante vu la situation sanitaire que nous connaissons. Comme le président l'avait dit en juin, il nous faudra attendre la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine, pour pouvoir évaluer valablement les conséquences financières de la pandémie.

Nous avons eu un seul retour d'un club suite à notre décision de reporter les factures de juillet, août et septembre. B. Brasseur avait posé une question relativement aux charges bancaires qui sont déjà de 877,06 euros alors que 500 euros sont prévus annuellement. Il n'a pas reçu le mail que pourtant H. Delmelle lui avait transmis ce 17.08.20. P. Garcia demandera à H. Delmelle de lui renvoyer sa réponse avec des informations complémentaires.

### **5. Secrétariat**

#### **\* Evaluation de l'AG du 26.06.2020**

Appréciation très positive à l'exception du problème rencontré lors du vote. Ces soucis s'expliquent par le fait que les personnes concernées n'avaient pas la dernière version de « zoom ».

### **6. Affaires techniques**

#### ***\* Centre de formation***

Nous sommes toujours dans le flou le plus total car nous n'avons aucune indication quant à une réouverture des installations en septembre, ni même des établissements scolaires. Le stage prévu cette semaine a dû être annulé. Il va falloir faire preuve d'adaptabilité. Le D.T. et les autres membres du personnel suivent l'évolution de la situation en restant en contact permanent avec nos stagiaires et leurs parents.

#### ***\* Audit des clubs***

Comme J.L. Dessart l'avait annoncé en juin, J. Vandenberg va, à sa demande, relancer son initiative de rencontre avec les clubs comme il l'avait fait en 2011. Il sera parfois accompagné par B. Neuville, lequel pourra ainsi entendre les attentes des responsables des clubs par rapport au secrétariat. Les thèmes de cet audit concernent ce qui relève de notre compétence, comme la propagande, la formation des cadres, les activités des centres de perfectionnement et les sélections LFH. Une évaluation du développement des clubs par rapport à leurs objectifs fixés en 2011 sera également réalisée.

J.C. Hougardy a proposé de se joindre à la démarche et le président n'a pas voulu entamer une discussion par mails sachant que cette réunion du 18.08 se déroulerait avant le début de l'audit.

J.C. Hougardy communique que J. Vandenberg lui avait parlé de cette démarche et qu'il trouvait intéressant qu'un membre du C.A. assiste à ces entretiens étant lui-même intéressé à connaître les problèmes des clubs.

J.L. Dessart déclare qu'à l'origine, il voulait se joindre à la démarche et qu'après réflexion, il avait fait marche arrière afin que ces rencontres se fassent dans un climat de confiance étant entendu que J. Vandenberg bénéficie d'un excellent contact avec les clubs de la L.F.H. et qu'il fait totalement confiance à ce dernier pour obtenir un compte rendu fidèle de ces échanges.

Après que chacun des administrateurs se soient exprimés sur le sujet, il est décidé que cet audit sera réalisé par J. Vandenberg accompagné occasionnellement par B. Neuville.

J. Vandenberg présentera les conclusions de ses rencontres aux administrateurs afin que ces derniers puissent évaluer l'opportunité d'entreprendre l'une ou l'autre démarche.

J. Vandenberg fera parvenir son document de travail aux administrateurs afin que ceux-ci puissent éventuellement proposer l'une ou l'autre question supplémentaire.

## **6. URBH**

### **\* Secrétariat U.R.B.H.**

Comme prévu, le secrétariat U.R.B.H. est passé à la V.H.V. au 01.08.2020. C'est donc Patrick Boes qui assume la mission. Tina Muylaert a démissionné et une offre d'emploi de General manager a été publiée.

### **\* AG U.R.B.H.**

L'AG U.R.B.H. 2020 est planifiée le 03.09.2020.

Il y sera rappelé et acté dans le P.V. que la condition pour accepter le projet de « cotisation de solidarité » était le remboursement de la dette de l'U.R.B.H. vis-à-vis des ligues à raison de 5.000 € en 2021 pour la L.F.H.

Lors du dernier C.A. de juin, J.F. Hannosset s'est engagé à ce que cette dette soit remboursée en 5 voire en 3 ans. En cas de dette de l'U.R.B.H., les représentants de la L.F.H. préciseront que celle-ci ne pourra pas intervenir financièrement.

### **\* Compétitions 2020-2021**

Face aux très nombreuses demandes qui arrivent à la ligue, nous souhaitons informer les clubs le plus rapidement possible. Il est évident que le temps presse pour les réservations des salles.

En fin de compte, 10 administrateurs/trices ont marqué leur accord avec les propositions du groupe de travail.

La position de la LFH a été communiquée ce lundi.

Une communication est attendue ce mardi. Les trois options seront communiquées aux clubs dès ce mardi. Il sera bien préciser que, conformément à l'article 10 des règlements (cas non prévus) et tenant compte de l'incertitude liée à la gestion de la crise, les CA L.F.H. et U.R.B.H. se réservent le droit de modifier l'organisation des compétitions régulières, des PO/PD et des éventuels tests matchs en fonction des dates de fin de compétition prévue dans les différents plans.

Les injonctions de nos autorités et le critère « santé publique » guideront prioritairement nos réflexions.

Il ne reste plus qu'à attendre et à espérer que les compétitions puissent bien débiter au début du mois d'octobre. Il était important de décider rapidement car les clubs étaient en attente des calendriers pour pouvoir réserver les salles.

### **\* Feuille de match électronique**

J.F. Hannosset et P. Boes ont repris le dossier auquel est joint un historique de celui-ci rédigé par P. Garcia. Un rendez-vous devrait être fixé avec le représentant de la firme Metsi. P. Garcia précise que ce dossier est en cours depuis 2014.

## **7. Arbitrage**

### **\* Statut travailleur temps libre**

Un nouveau projet de Loi a été introduit. Il semble qu'il prévoit une taxation forfaitaire de 10 % sur les montants perçus. Attendons, d'autant plus que l'A.I.S.F. et la V.S.F. suivent le dossier.

Prochaines réunions les 22.09, 10.11, 15.12.20 (skype ?), 26.01, 09.03., 20.04 et 01.06.21.

L'A.G. L.F.H. serait programmée le 26.03.21.